

# Agriculture et sylviculture

## Panorama

---

### La branche agricole en pleine mutation

Depuis plusieurs années, on assiste à des changements structurels dans l'agriculture induisant une importante baisse du nombre d'exploitations et d'emplois. La Suisse comptait 59 000 **exploitations** agricoles en 2010, un chiffre en diminution de 16% par rapport à 2000. Parmi celles-ci, 30% étaient des exploitations à titre accessoire. La taille moyenne des exploitations est passée de 15,2 à 17,8 hectares. Parallèlement, la main-d'œuvre agricole a diminué de 18%, pour ne plus représenter que 167 000 **personnes** en 2010, dont 44% travaillaient à plein temps. La part du secteur agricole à la valeur ajoutée brute se montait à 2,4% en 1990 et n'atteignait plus que 1,2% en 2000 et 0,7% en 2010.

La Suisse fait partie des pays où l'importance de l'agriculture dans l'économie est faible et où les exploitations agricoles sont relativement petites.

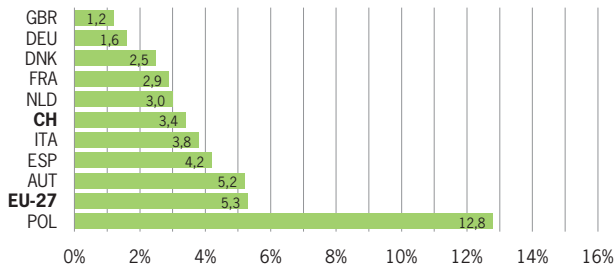
### Une agriculture spécialisée dans la production animale

Les conditions climatiques et topographiques font de la Suisse un pays d'herbages. De nombreux territoires ne se prêtent pas aux cultures en pleine terre. Les prairies et les pâturages fournissent des fourrages aux ruminants, raison pour laquelle la production laitière et la production de viande occupent une position dominante dans l'agriculture. En 2010, 74% des exploitations étaient spécialisées dans la production animale et 71% de la surface agricole utile était composée de surfaces herbagères produisant principalement des fourrages. Notre pays a produit cette année-là 4,1 millions de tonnes de lait, soit 7% de plus qu'en 2000; il s'agit là de la plus grande quantité annuelle de lait jamais produite en Suisse. 36% de ce lait a été transformé en fromage. La production indigène de viande s'est élevée à 480 000 tonnes, dont la moitié de viande de porc.

Les exploitations spécialisées dans la production végétale sont surtout localisées dans la région de plaine. En 2010, l'agri-

## Le secteur primaire dans plusieurs pays européens, en 2010

Part des personnes actives occupées dans le secteur primaire<sup>1</sup>



1 Agriculture, sylviculture et pêche (NOGA2008 resp. NACE Rév.2: A)

2 Agriculture, sylviculture et pêche (NOGA2002 resp. NACE Rév.1.1: A et B)

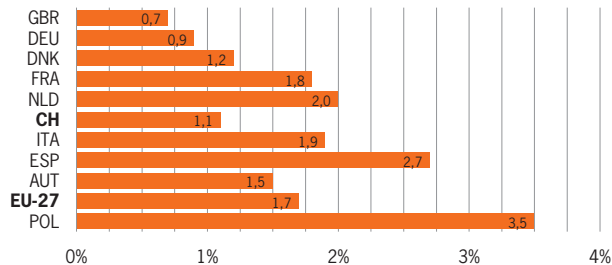
culture suisse a produit environ 920 000 tonnes de céréales, dont 55% de blé. La production de pommes de terre, qui a diminué de moitié depuis 1985, a été de 420 000 tonnes. A l'inverse, la production de betteraves sucrières a progressé de 65% pour atteindre 1,3 million de tonnes.

### Un pays importateur de produits agricoles

Les agriculteurs et agricultrices indigènes produisent environ 63% des aliments consommés en Suisse. En 2009, la part de la valeur énergétique alimentaire produite dans notre pays a atteint 48% pour les denrées d'origine végétale et 95% pour celles d'origine animale. Cependant, une partie de la production d'aliments d'origine animale n'est possible que grâce à l'importation de fourrages concentrés. En valeur énergétique, ces fourrages importés correspondaient en 2009 à 12% des disponibilités fourragères.

## G 7.1

Part de la valeur ajoutée brute du secteur primaire<sup>2</sup>

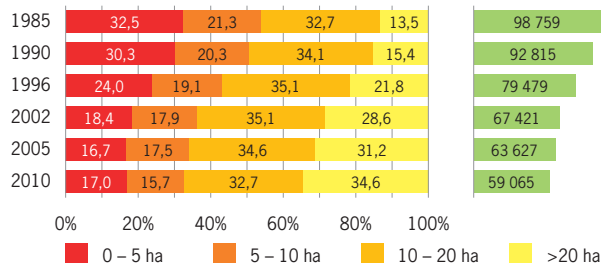


## Changements structurels dans l'agriculture

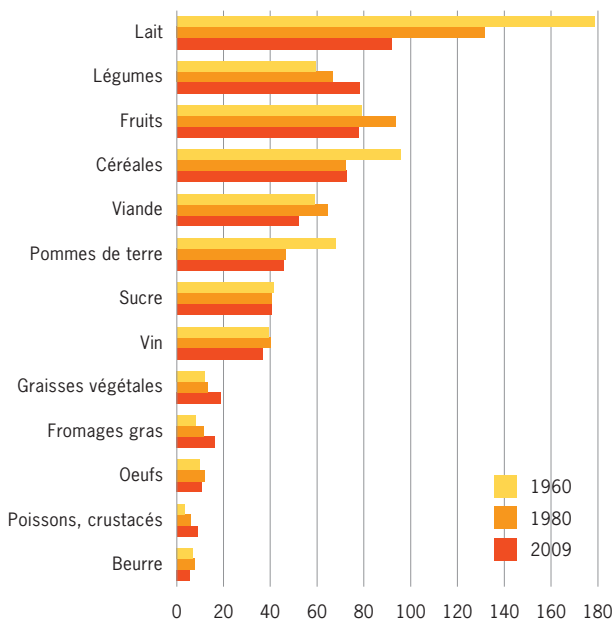
## G 7.2

Nombre d'exploitations selon la taille

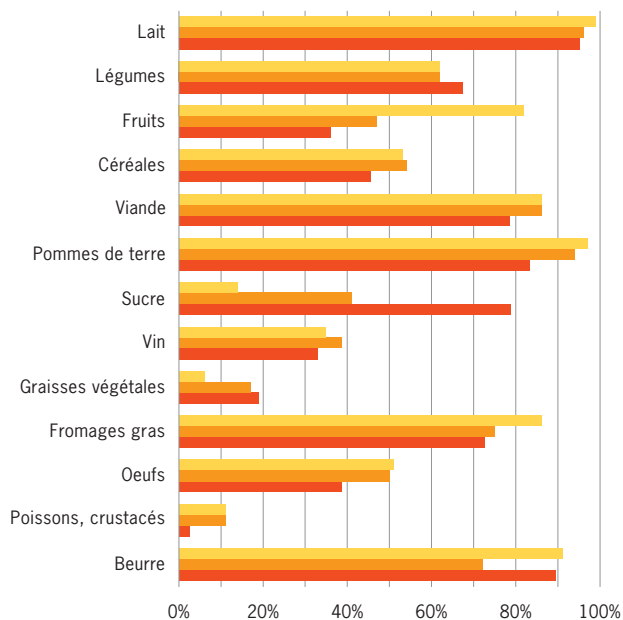
Total (en nombres absolus)



## Denrées alimentaires: Consommation en kg par habitant



## Production indigène, en % de la consommation (sans les exportations) G 7.3



Notre pays est ainsi fortement dépendant de l'étranger pour son alimentation. En 2009, la quantité de denrées alimentaires produites en Suisse se montait à 420 kg par habitant, celle des denrées alimentaires importées à 408 kg par habitant. En 1996, le rapport était différent, avec 456 kg de denrées alimentaires indigènes par habitant, contre 329 kg pour les denrées importées. Dans l'intervalle, la population résidente s'est accrue de 10%.

### Evolution des habitudes alimentaires

La consommation par habitant est plutôt stable si l'on considère la valeur énergétique des aliments: elle atteint 13,7 mégajoules (2009) par habitant et par jour. Nos habitudes alimentaires ont, en revanche, fortement évolué. La consommation de lait ne cesse de diminuer depuis des décennies. La consommation de

viande par habitant a également baissé entre 1990 et 2009, passant de 62 kg à 52 kg par an.

### Le rôle écologique de l'agriculture

En vertu du mandat constitutionnel qui lui est dévolu, l'agriculture, au travers d'une production durable et axée sur le marché, apporte une importante contribution à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à l'occupation décentralisée du territoire, à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural. En plus de la production alimentaire, l'agriculture doit donc aussi fournir des prestations d'intérêt public et de caractère écologique. Ces prestations sont soutenues financièrement par les pouvoirs publics. En 2010, les dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation ont totalisé 3,7 milliards de francs. Ce montant inclut 2,8 milliards de francs de paiements directs à l'agriculture.

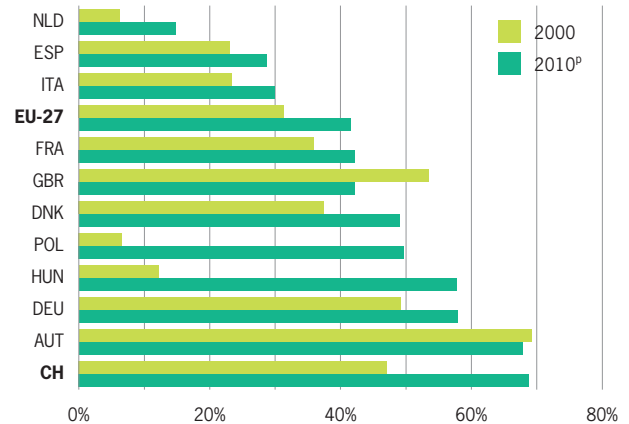
Depuis 1999, le législateur a défini les «prestations écologiques requises» (PER) que les exploitations sont tenus de fournir pour obtenir des contributions de la Confédération. Ces prestations écologiques minimales sont remplies pour la presque totalité de la surface agricole utile. Par ailleurs, l'agriculture biologique s'est fortement développée. En 2010, l'agriculture biologique occupait 11% de la surface agricole utile. Le nombre des exploitations biologiques a augmenté jusqu'en 2005 pour ensuite diminuer de 12%.

### Comptes économiques de l'agriculture et revenus

Les bonnes récoltes enregistrées en 2011 ont permis de contre-carrer le recul des prix agricoles. La valeur de production a

### Subventions<sup>1</sup> dans l'agriculture

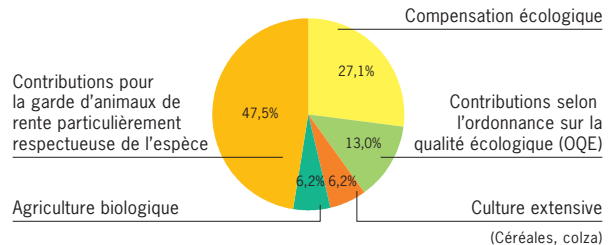
G 7.4



1 Part dans le revenu des facteurs. Les subventions incluent les subventions sur les produits et les autres subventions sur la production.

### Contributions écologiques et éthologiques à l'agriculture, en 2010 G 7.5

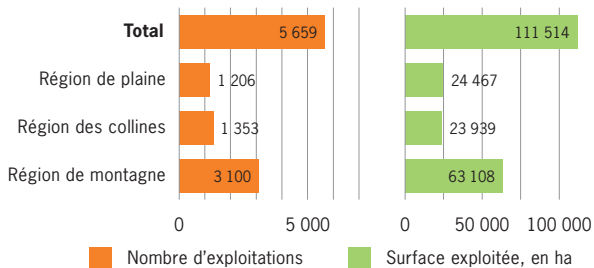
Somme totale: 475,3 millions de fr.



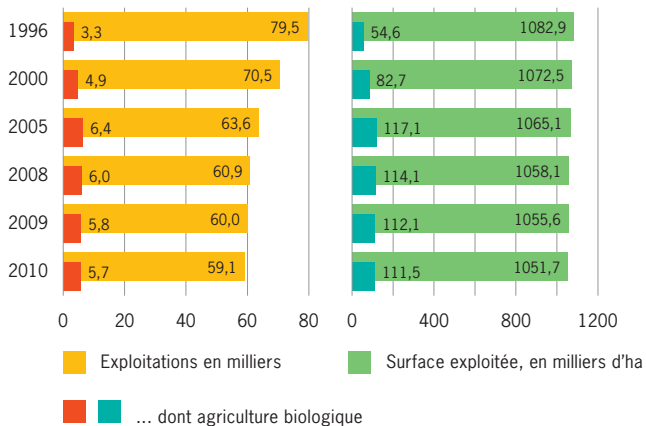
## Cultures biologiques

Selon les régions, en 2010

G 7.6



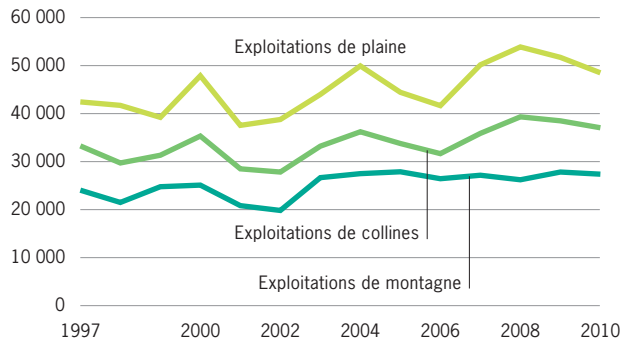
Evolution



## Revenu du travail dans l'agriculture

Par main-d'œuvre familiale en fr./année

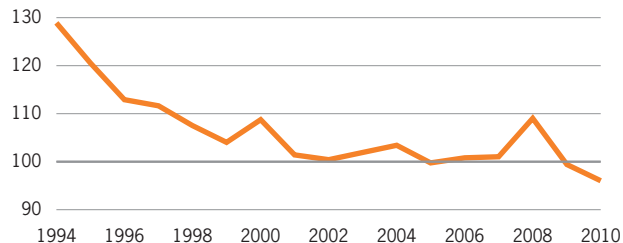
G 7.7



## Prix des produits agricoles

Indice Mai 2003 = 100

G 7.8



atteint 10 milliards de francs cette année-là (estimation), soit presque autant qu'en 2010.

47% de la valeur de production de l'agriculture est issue de la production animale, dont près de la moitié de la production laitière. Les recettes provenant du lait forment donc une importante composante du revenu du secteur agricole suisse. La production végétale représente 43% de la production totale de l'agriculture suisse. Environ 10% de la valeur de production totale est générée par les services agricoles et autres activités secondaires.

Le revenu moyen du travail par unité de main d'œuvre familiale se situait vers 39 100 francs en 2010. Ce résultat est inférieur de 4,9% à celui de l'année précédente. Les revenus varient considérablement selon les régions. Ainsi, dans la région de montagne, le revenu moyen du travail par unité de main-d'œuvre familiale n'atteignait que 27 400 francs.

### **Pêche et pisciculture**

Le produit de la pêche et de la pisciculture s'est élevé à **3000 tonnes de poissons en 2010**. Le lac Léman, le lac de Neuchâtel, le lac de Constance et le lac de Zurich sont les principaux lacs du pays pour la pêche. En termes de poids, les corégones et les perches représentent les captures les plus importantes. En 2010, la pêche et la pisciculture ont généré une valeur de production de quelque 40 millions de francs.

### **L'économie forestière**

La forêt suisse couvre une surface de 1,3 million d'hectares, soit 31% du territoire. Comme la forêt regagne des surfaces

agricoles et d'alpages qui ne sont plus utilisées, sa surface augmente (de 4,9% entre 1995 et 2006).

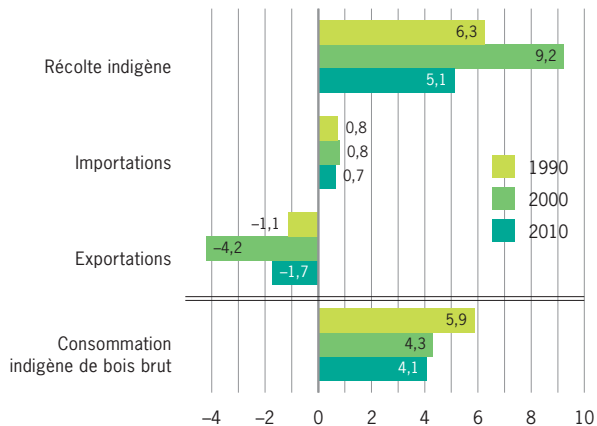
Le volume de bois sur pied s'élève à 405 millions de m<sup>3</sup> (2006) et a progressé de 2,4% depuis 1995. Le volume de bois évolue de manière très variable selon les régions: il a progressé de près de 20% au sud des Alpes et reculé d'environ 7% sur le Plateau. L'accroissement annuel du volume de bois représente 9,7 millions de m<sup>3</sup> de bois (moyenne des années 1995 à 2006). A l'échelle nationale, l'exploitation et la mortalité atteignent 94% de l'accroissement.

En 2010, 5,1 millions de m<sup>3</sup> ont été exploités, soit 5% de plus que l'année précédente. Il s'agit là de la quantité de bois effectivement récolté quittant la forêt à des fins de transformation ou de production énergétique.

Les entreprises qui sont actives dans l'économie forestière sont majoritairement publiques (64% de la production totale de bois en 2010). Les entreprises forestières sont depuis plusieurs années déficitaires (perte d'environ 33 millions de francs en 2010). La valeur de la production de l'économie forestière suisse s'est montée à 866 millions de francs en 2010 (estimation), soit une hausse de 1,8% par rapport à 2009. La production de biens sylvicoles (bois et autres) représente 56% de la valeur de la production.

## L'économie forestière

Bilan du bois brut, en millions de m<sup>3</sup>



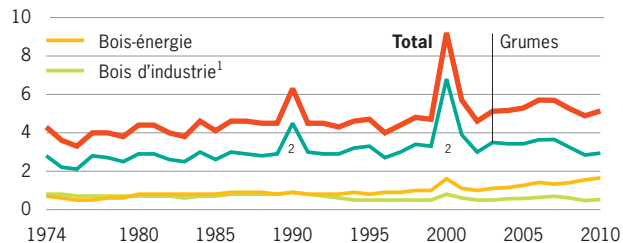
1 Y compris autres assortiments

2 Ouragans: Vivian (25.-27.2.1990), Lothar (26.12.1999)

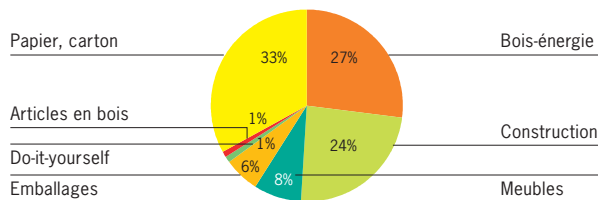
3 Comme la méthode fait actuellement l'objet d'une révision, aucune donnée actuelle n'est disponible.

G 7.9

Evolution de la récolte indigène de bois brut, en millions de m<sup>3</sup>



Consommation finale, en 1999<sup>3</sup>



# Glossaire

---

## Agriculture biologique

Il s'agit d'une forme de production respectant au mieux la nature et l'environnement. L'utilisation d'engrais chimiques ou de synthèse et de produits phytosanitaires est interdite, ce qui n'est pas le cas dans la production intégrée. En ce qui concerne l'élevage, l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés et le transfert d'embryons ne sont pas autorisés.

## Exploitations (agriculture, horticulture productive)

Sont considérées comme exploitations agricoles ou horticoles celles qui satisfont au moins à l'un des critères suivants:

- 1 hectare de surface agricole utile
- 30 ares de cultures spéciales (p. ex. vigne, cultures fruitières, petits fruits, légumes)
- 10 ares de cultures protégées (serres, tunnels)
- 8 (places pour) truies
- 80 (places pour) porcs à l'engrais
- 300 unités de volaille

## Paiements directs

Contributions versées par l'Etat aux exploitants agricoles à titre d'indemnité pour leurs prestations écologiques et d'intérêt général.

## Prestations écologiques requises

Les prestations écologiques requises (PER) fixent, au plan national, les principes d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Il s'agit essentiellement des principes suivants: garde des animaux de rente respectueuse de l'espèce, bilan de fumure équilibré, part équitable de surfaces de compensation écologique, utilisation ciblée de produits phytosanitaires. Depuis 1999, les PER sont une condition préalable à l'octroi des paiements directs.

## Revenu des facteurs

Dans l'agriculture, le revenu des facteurs représente l'ensemble de la valeur générée par le secteur agricole, et mesure la rémunération de tous les facteurs de production (terre, capital et travail).

Il est aussi appelé «valeur ajoutée nette au coût des facteurs», et se définit comme la valeur ajoutée nette aux prix de base (production aux prix de base moins la consommation intermédiaire moins les amortissements), de laquelle on déduit les autres impôts sur la production, et à laquelle on ajoute les autres subventions sur la production. Etant donné que la production est évaluée aux prix de base et la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition, la valeur ajoutée nette aux prix de base inclut déjà les subventions sur produits et exclut déjà les impôts sur produits.

## Revenu du travail

Excédent annuel réalisé par une exploitation, et qui sert de dédommagement pour le travail effectué dans l'exploitation par des membres de la famille non salariés (revenu agricole moins intérêts fictifs du capital propre).

## Surface agricole utile (SAU)

Surface utilisée pour la production végétale, à l'exception des surfaces d'estivage et des forêts.

## Unité de gros bétail (UGB)

Le cheptel se mesure souvent en unités de gros bétail. Une UGB correspond à la consommation de fourrage et à la production de fumier et de lisier d'une vache de 650 kg. Grâce à un schéma de conversion, on peut utiliser cette unité pour toutes les espèces d'animaux de rente. La grandeur «unité de gros bétail par hectare» permet d'évaluer l'impact sur le sol de l'élevage de bétail. La loi sur la protection des eaux fixe comme valeur maximale 3 UGB par hectare.

## Valeur de production totale de l'agriculture

La valeur de production totale de l'agriculture est formée des valeurs des produits (biens et services) issus des activités agricoles ainsi que des activités secondaires non agricoles non séparables (transformation de biens agricoles et autres activités secondaires):

- ventes de produits (entre les exploitations agricoles et en dehors de l'agriculture),
- biens transformés par le producteur (la valeur du bien agricole brut est enregistré, pour autant que la transformation soit une activité séparable) et autoconsommation par le ménage,

- intraconsommation: végétaux produits et consommés au sein de l'exploitation pour l'affouragement et la litière,
- variations des stocks,
- production de capital fixe pour compte propre (en particulier les actifs cultivés: animaux de rente comme les vaches laitières et plantations comme les vignes ou les cultures arboricoles).

## Zones

La surface agricole de la Suisse a été divisée en plusieurs zones. Cette subdivision doit permettre de mieux prendre en compte les différentes conditions de production dans l'agriculture en relation avec les mesures d'encouragement de la Confédération. Les principaux critères de délimitation sont le climat, les conditions de transport, la configuration topographique, l'altitude et l'exposition.

Selon le cadastre de la production agricole, on distingue six zones, qui peuvent être rassemblées en trois groupes (la zone de montagne 4 étant celle qui se trouve à l'altitude la plus élevée):

- Région de plaine (zone de plaine; zone des collines);
- Région de montagne (zone de montagne 1, zone de montagne 2, zone de montagne 3, zone de montagne 4);
- Régions d'estivage.

Un autre regroupement régional est également en usage. Les trois régions agricoles sont définies comme suit:

- Région de plaine (zone de plaine);
- Région des collines (zone des collines, zone de montagne 1);
- Région de montagne (zones de montagne 2 à 4).

A partir de 2008, la zone de plaine a remplacé les trois zones précédemment en usage suivantes: la zone de grandes cultures, la zone intermédiaire élargie et la zone intermédiaire.